



## Achat informatique sur internet

Par **cmoisson**, le **13/02/2010** à **18:43**

Bonjour,

ayant effectuer l'achat d'un ordinateur portable sur le site Cdiscount le 12/02/2010 a 17h15 environ au prix indiquer a ce moment là c a dire 3.86€ (remise de 99% signaler sur la page du site).

Je passe donc immediatement commande avec paiement par CB,je recois un email de confirmation de commande de la par de Cdiscount.

Voulant faire un suivi de commande , je remarque que cette derniere a étáis annulée sans me prevenir.

Je demande donc explication au service clientele du site, aujourd'hui je recois comme réponse: Monsieur vous avez l'oeil pour denicher les bonnes affaires, cependant il s'agit d'une erreur nous sommes donc désolé etc...

Pourriez vous m'indiquer si j'ai la possibilité de poser un recours et de reclamer mon achat.

Par **Berni F**, le **13/02/2010** à **19:02**

Bonjour,

je tendrais à considerer que ce que vous décrivez est un refus de vente AVEC motif légitime (ça me parait évident)

<http://snipurl.com/ucsye> [www\_legifrance\_gouv\_fr]

de plus, vous n'avez à priori subi aucun préjudice.

ma réponse à votre question est donc : non, il n'y a rien à espérer d'un recours.

cordialement.